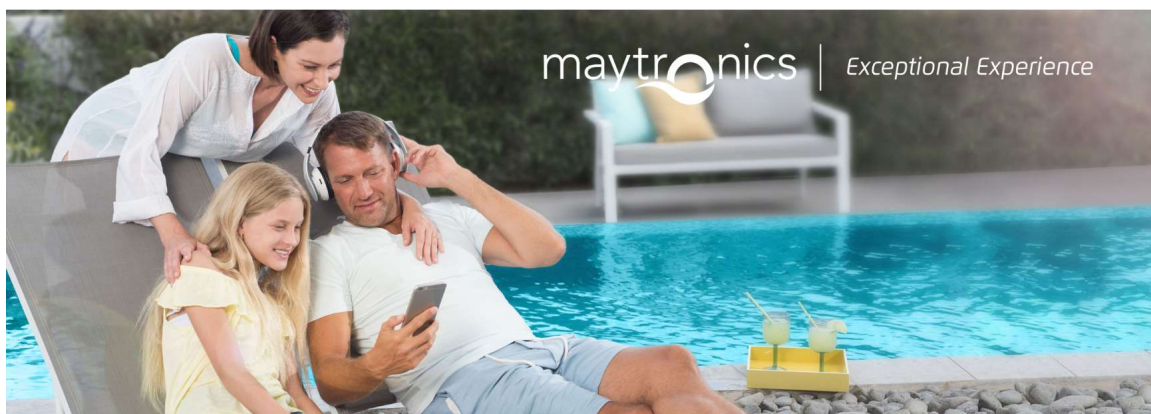




MG International S.A.
Rapport annuel 2025 relatif à l'exercice 2024

MG INTERNATIONAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 516 004,60 euros
Siège social : Z.I. Athélia IV – 163 avenue des Tamaris, 13600 La Ciotat
441 743 002 R.C.S. Marseille

RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I. Rapport d'activité 2024 – Situation et évolution de l'activité de la société et des filiales au cours de l'exercice clos - Faits marquants - Evénements postérieurs à la clôture – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

1.1 Présentation générale des branches d'activité

MG International est une filiale de Maytronics Ltd, société de droit israélien fondée en 1983, créateur et un des leaders mondiaux des robots électriques de nettoyage de piscine avec la marque *Dolphin*.

MG International regroupe plusieurs branches d'activité au sein du marché des équipements de piscine.

La branche Piscines Privées exploitée par MG International depuis le siège situé à La Ciotat, opère sous le nom commercial « Maytronics France » et participe ainsi au renforcement de la marque Maytronics au niveau mondial.

La branche piscines privées propose sur le territoire français aux revendeurs et aux fabricants de matériel de piscine :

- Des solutions de nettoyage des piscines avec les gammes de robots électriques de marque *Dolphin*, produit historique de Maytronics Ltd, également commercialisés sous des marques distributeurs.

Pour ces produits, MG International (« Maytronics France ») est l'importateur des produits du groupe et se concentre sur le marketing et la vente des équipements sur le territoire national.

Ces activités sont soutenues par un centre logistique (externalisé) situé à proximité d'Aix en Provence, et par un centre de SAV et de pièces détachées situé à La Ciotat.

- Des solutions de sécurité piscine avec :
- Des couvertures automatiques de piscine dont MG International (« Maytronics France ») est le concepteur et le fabricant, s'appuyant sur une usine de fabrication de 6 200m² basée à La Ciotat.
- Des alarmes pour la sécurité des piscines privées, activité historique de MG International SA, dont la fabrication est confiée à Maytronics Ltd.

Le chiffre d'affaires de la branche piscines privées de MG International est réalisé par des ventes B to B aux magasins spécialisés, aux grandes surfaces de bricolage et aux constructeurs de piscines à plus de 95% sur le territoire français.

La branche Sécurité Piscines Publiques développe et commercialise des solutions d'intelligence artificielle pour la prévention des noyades sous la marque *Poséidon*.

Poséidon opère depuis l'établissement secondaire de Boulogne Billancourt et depuis la filiale Poséidon Technologies Inc., basée à Atlanta aux Etats-Unis. La R&D et les études sont basées en France tandis que les opérations (installation et maintenance hardware et software) se répartissent entre les deux structures.

Poséidon est également présente en Asie du Sud-Est au sein d'un groupement d'entreprises conjointes et solidaires qui comprend la filiale australienne de Maytronics Ltd.

Le chiffre d'affaires de Poséidon inclut les activités en France et à l'international à l'exclusion des Etats-Unis. L'activité de Poséidon aux Etats-Unis à travers la filiale Poséidon Technologies Inc., représentant environ 6,7 % de l'activité de cette branche, n'est pas intégrée dans les états financiers de MG International.

Poséidon travaille directement avec les donneurs d'ordre publics et également avec des opérateurs privés qui construisent et/ou exploitent des piscines publiques en France, Belgique, Suisse, Allemagne, Suède, Pologne, Luxembourg ainsi qu'aux Etats-Unis et en Asie du Sud-Est et s'appuie sur un réseau de distribution à valeur ajoutée dans d'autres pays tels que le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, la Chine et le Japon.

Les contrats de services qui comprennent notamment l'assistance clients, la licence logicielle, le monitoring des performances et la maintenance du hardware constituent un engagement de longue durée.

1.2 Activité 2024 par Business Unit – Faits marquants de l'exercice écoulé

Branche Piscines Privées

Etat du marché français de la piscine privée en 2024

Selon les données communiquées par la Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa (FPP), la tendance baissière du marché engagée depuis le deuxième trimestre 2022 (-8% en 2022 et -15% en 2023) s'est poursuivie en 2024 avec une baisse de 19% du chiffre d'affaires facturées en construction et rénovation piscine.

La baisse cumulée atteint ainsi près de 37% depuis le pic atteint en 2021 à la sortie de l'épisode Covid.

Si l'activité négoce est moins touchée la tendance n'en demeure pas moins à la baisse avec un CA facturé en diminution de 17% en 2024 après une légère augmentation en 2022 (+5%) et une baisse de 13% en 2023. L'activité négoce s'est ainsi contractée de 24% par rapport au pic de 2021.

Cette tendance s'explique essentiellement par un effet d'atterrissage consécutif à la forte activité générée par la période de confinement ayant conduit à un sur-investissement de la part des consommateurs dans l'équipement de leurs espaces de vie extérieurs.

L'indice de long-terme mesurant l'activité de construction de piscines publié par la FPP indique que le niveau d'activité en volume est revenu fin 2024 en-deçà du niveau atteint juste avant la crise du Covid.

Avec 3.5 millions de piscines en France dont environ 1,7 millions enterrées, le marché français reste de loin le premier marché européen et le deuxième au monde du point de vue du parc installé.

En outre, même si la taille moyenne des jardins des Français rétrécit et que les propriétaires cherchent à installer des piscines qui s'adaptent à ces petits espaces ; ces dernières sont de mieux en mieux équipées, et les fabricants rivalisent d'innovation pour proposer du matériel toujours plus efficace, permettant au propriétaire de bénéficier d'une piscine sans efforts.

Selon la Fédération des Professionnels de la Piscine, plus de 80% des piscines sont par exemple équipées de robots nettoyeurs.

Parmi les innovations qui prennent de l'importance sur le marché, on retrouve notamment les robots nettoyeurs de piscines sans fil, les robots nettoyeurs de piscines pilotables à distance grâce à un smartphone, pour un nettoyage du bassin facile et efficace, ou encore les couvertures de piscine (permettant ainsi une économie d'énergie et ce afin de rendre la piscine plus éco-responsable). Ces dernières sont alors motorisées, pour une manipulation plus facile.

Robots nettoyeurs de piscine

Situation commerciale et pénétration du marché français

Le robot électrique de piscine s'impose depuis quelques années comme le système le plus plébiscité de nettoyage des piscines. MG International – Maytronics France, leader du marché français, a participé à construire ce succès, en s'appuyant notamment sur les performances et sur la fiabilité des robots *Dolphin*.

Les sociétés concurrentes comprennent notamment les groupes Fluidra et BWT ainsi que depuis ces dernières années un nombre croissant d'acteur chinois qui proposent leurs produits directement aux consommateurs notamment via les Market Place.

Ces nouveaux entrants, grâce à leur stratégie de contournement des canaux de distributions traditionnels et un positionnement prix très agressifs, ont conquis depuis deux ans une part de marché non négligeable et s'attaquent désormais au segment du retail.

Une des principales caractéristiques de Maytronics Ltd sur ce marché est sa stratégie de développement qui différencie très fortement les offres en fonction des canaux de distribution. MG International peut ainsi mettre en place des politiques de distribution adaptées aux exigences des principaux marchés.

Concernant l'entretien et la maintenance, les robots électriques commercialisés par le groupe Maytronics nécessitent une à deux réparations importantes durant leur cycle de vie, et la société constate la hausse continue de la vente de pièces détachées pour entretenir le parc installé.

En France, MG International – Maytronics France estime, en dépit d'une concurrence de plus en plus soutenue, détenir la position de leader du marché des robots électriques de nettoyage de piscine et la distribution des robots *Dolphin* constitue le premier poste du chiffre d'affaires de la Société.

Réseau sélectif de revendeurs pour certaines gammes de robots

Depuis plusieurs années, MG International - Maytronics France s'appuie sur un réseau sélectif de revendeurs pour ses principales lignes de produit, qui participent à l'image qualité de la marque et qui assurent auprès des consommateurs l'exécution du contrat d'entretien *Dolphin Service*.

Le réseau regroupe à la fois les points de ventes de plusieurs enseignes nationales et les points de vente indépendants (dont une partie est membre du programme 'Elite' de mise en avant des revendeurs).

Politique de stocks

MG International - Maytronics France propose aux grands réseaux de distributeurs de piscines ainsi qu'à ses revendeurs Elite des programmes d'achat anticipés « Early buy ».

La bonne exécution de ces programmes est notamment supportée par l'activité logistique importante de MG International qui a pour vocation de porter les stocks de produits le plus longtemps possible afin de faciliter l'allègement du besoin en intensité capitalistique de ses principaux partenaires retailers.

La Société contribue en outre à faciliter la croissance du groupe, en cherchant à optimiser les capacités industrielles des deux usines de la maison mère Maytronics Ltd en Israël, et en anticipant autant que possible ses achats, pour maintenir un niveau élevé de production sur les lignes d'assemblage durant les mois d'hiver.

Robots nettoyeurs de piscine pour les piscines collectives et les piscines municipales

MG International – Maytronics France propose également aux opérateurs de bassins à usage collectif des solutions de nettoyage des piscines à travers une gamme dédiée de robots électriques de marque Dolphin, tant sur le segment des piscines municipales que sur celui des 'HMAC' (Hôtels, Motels, Résidences, Campings).

MG International – Maytronics France répond systématiquement aux appels d'offres lancés par les municipalités ou les communautés d'agglomérations pour le nettoyage des piscines publiques.

Les équipes de MG International - Maytronics France assurent également l'entretien et la maintenance sur site des robots.

Couvertures automatiques de piscine

Croissance continue du marché français des couvertures automatiques de piscine

Alors que les couvertures de piscines avaient longtemps été regardées comme l'un des produits de sécurité conforme aux exigences de la loi sécurité piscine de janvier 2003, ce produit devient de plus en plus un élément de design prisé des consommateurs et il est inclus dans de nombreux projets de construction de piscines neuves.

Si la conjonction des besoins de sécurité piscine et des tendances liées au design et au confort avait entraîné une forte croissance du marché au cours de la période 2017-2022, le ralentissement de la construction de nouveaux bassins, les tensions sur le marché immobilier ainsi que les problématiques liées au pouvoir d'achat des consommateurs ont grandement inversé la tendance sur les deux dernières années.

Avec l'émergence des problématiques liées à la sécheresse récurrente dont souffrent certaines régions, l'installation d'une couverture devient pourtant un réel plus pour les possesseurs de piscine dans la mesure où elle prévient jusqu'à 95% de l'évaporation d'eau et permet ainsi d'économiser jusqu'à 30m³ d'eau pour une piscine de dimension standard (données FPP).

Optimisation des capacités industrielles

L'organisation des capacités de l'usine permet de maintenir un délai court toute la saison de 10 jours ouvrés entre la prise de commande et la sortie usine. Du fait de ses 2 machines automatisées de production, le site est actuellement en capacité de produire jusqu'à plus de 10 000 couverture/an. L'usine conduit une démarche continue de lean manufacturing afin d'améliorer la qualité fabriquée pour ses clients.

Activités de Recherche et Développement

Les activités de recherche et développement ont essentiellement porté durant l'année 2024 sur l'élargissement des gammes de produits couvertures permettant ainsi le lancement à la fin de l'année de trois nouveaux produits :

- *Un produit Hors Sol entrée de gamme AC150. Ce produit, design et entrée de gamme a pour vocation de plaire au plus grand nombre. De nombreuses options peuvent y être intégrées pour répondre aux attentes du marché moderne (éclairage d'ambiance, commande à distance avec télécommande ou smartphone, contact auxiliaire pour piloter un électrolyseur)*

- Un produit BC400 – Produit hors-sol de type banc, recouvert d'une véritable structure permettant au volet de s'intégrer harmonieusement dans tous types d'environnement. Ce produit est le premier du marché à être équipé d'une véritable structure permettant aux propriétaires de piscine de l'exploiter comme un banc ou un lit de repos sans aucune contrainte d'usage
- Un produit AC550 – 1er produit avec caillebotis immergé minimisant la structure afin d'offrir une solution beaucoup moins onéreuse sur ce segment.

Dans un souci de préservation des avantages compétitifs liés à ses activités de R&D, la société dépose régulièrement des brevets, deux l'ont été en 2024 notamment au titre des développements indiqués ci-dessus.

Alarmes de piscine

MG International - Maytronics France, avec ses gammes d'alarmes Maytronics Précisio, Aqualarm et Aquasensor, contribue à la prévention des noyades, en collaboration avec le travail d'éducation réalisé par les pisciniers.

L'alarme de piscine est une solution unique parmi les produits de sécurité, qui permet d'avertir les adultes responsables à l'instant même où leur intervention est nécessaire. Le produit est homologué en tant que dispositif autonome de sécurité, mais il peut également venir en complément d'un autre dispositif de sécurité, telle l'alarme Espio qui est compatible avec les couvertures automatiques de piscines.

Le Ministère des Sports a lancé depuis l'année 2019 un plan « Aisance Aquatique », fortement relayé dans les médias, visant à la prévention générale des noyades (en mer, en rivière, en piscine), qui contribue au maintien d'un haut niveau de vigilance sur la sécurité piscine.

Branche Sécurité des Piscines Publiques



En 2024, la Business Unit Poséidon spécialisée en solutions d'intelligence artificielle pour la prévention des noyades en piscines publiques a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 17%.

Les développements technologiques liés à l'intelligence artificielle et au « deep learning » font apparaître depuis quelques années un certain nombre de nouveaux entrants sur le marché.

En proposant des modèles de commercialisation agressifs centrés sur les services logiciels, ces acteurs pourraient à terme provoquer une baisse des niveaux de marge. Les niveaux de performance de ces nouvelles solutions restent néanmoins difficiles à mesurer pour l'instant.

Poséidon demeure leader sur son marché, notamment grâce à son mix produits et services comprenant la vente, l'installation et la mise en service de nouveaux systèmes ainsi que les services logiciels et la maintenance des équipements sur site.

Poséidon dispose également d'une zone de chalandise diversifiée dans une quinzaine de pays.

1.3 Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Un marché de la Piscine toujours très attentiste

La dynamique de marché reste baissière sur le début de l'année 2025, marqué par un environnement macro-économique incertain dans un contexte géopolitique mondial difficile.

Dans ce contexte, la société se veut prudente et envisage de maintenir sa position de leader dans un marché qui sera une nouvelle fois marqué, pour l'activité liée aux robots nettoyeurs de piscine, par une intensification de la concurrence des produits « made in China » qui devrait peser sur les volumes et les marges.

Si la période de sécheresse qui avait marqué la période 2022-2023 et impacté négativement l'activité compte tenu des restrictions semble terminée il est néanmoins probable que les activités liées à la sécurisation des bassins privés (couvertures et alarmes) devraient pour leur part continuer à subir l'atonie du marché immobilier et de la construction de nouveaux bassins.

La société s'inscrit ainsi dans une démarche forte de contrôle des coûts afin de maintenir un niveau de rentabilité acceptable.

L'image de marque des produits Maytronics, la qualité des produits ainsi que les nouveautés introduites sur le marché devraient toutefois permettre à la Société de maintenir sa place de leader sur le marché français.

Piscines publiques : un marché en mutation

Malgré un manque d'équipements, l'accroissement du déficit public dans de nombreux pays ne favorise pas la construction de nouvelles piscines.

Les exploitants publics et privés montrent cependant un intérêt croissant pour les solutions de type Poséidon. L'intelligence artificielle permettant une amélioration significative des performances et un élargissement des fonctionnalités, des perspectives de retour sur investissement se dessinent.

De nombreux pays ont engagé des initiatives pour tenter de remédier à la pénurie de personnel de surveillance qui se confirme en procédant notamment à des évaluations de ces outils technologiques. L'objectif étant de voir s'il est possible de les considérer comme un moyen potentiel de rationalisation des effectifs de surveillance.

Il reste à voir si le marché évoluera à moyen terme d'un marché de niche vers un marché de masse.

1.5 Informations relatives au délai de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux articles L.441-14, D.441-6, A.441-2 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de Paiement												
Nombre de factures concernées	223					182	788					351
Montant total des factures concernées TTC	433 599 €	199 287 €	7 729 €	14 872 €	236 233 €	458 121 €	1 287 485,11	314 650,29	119 980,90	61 721,43	- 17 209,45	479 143 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,79%	0,36%	0,01%	0,03%	0,43%	0,84%						
Pourcentage du chiffre d'affaires total TTC de l'exercice							2,59%	0,63%	0,24%	0,12%	-0,03%	0,96%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés contractuel ou légaux - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Légaux : suivant la Loi LME 60 jours date d'émission de facture						Délais légaux : 30 jours date de facture					

Les dettes fournisseurs envers les autres sociétés du groupe font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2024 1 334k€ contre 0k€ à fin 2023.

Les créances clients envers les autres sociétés du groupe en activité font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2024 un montant de 1 647 k€ contre 1.142 k€ à fin 2023.

L'ensemble de ces montants sont exclus du tableau ci-dessus.

1.6 Analyse de l'évolution des affaires - Information financière et non financière

Conformément à l'article L232-1-II du Code commerce, nous devons notamment vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

A ce titre, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport et notamment aux paragraphes 1.1 à 1.5 et II.

1.7 Activités polluantes ou à risque

Néant.

1.8 Recherche et développement

Le groupe se situe sur un marché en perpétuelle évolution, nécessitant un fort investissement en matière de « recherche et développement ».

La branche Sécurité des Piscines Publiques (Poséidon) a consacré 11,94 % de son chiffre d'affaires aux dépenses de R&D en 2024.

Au titre de l'exercice 2024 les activités de recherche et développement ont permis la poursuite ou la réalisation de différents projets.

Poséidon

Les activités de recherche et développement sont principalement restées centrées sur les projets engagés précédemment, ceci en référence à l'évolution prévisible du marché :

- Poursuite des travaux d'amélioration des performances afin de renforcer l'efficacité des solutions logicielles. Lors des mises en service de nouveaux systèmes, la mise en application de la méthode de test de la norme ISO 20380 permet désormais de constater dans de nombreux bassins, une performance de détection largement supérieure aux exigences minimales de la norme ISO 20380.
- En référence au projet de norme ISO 20288, perfectionnement et élargissement des travaux portant sur la détection de signaux critiques avant une immersion totale. L'objectif est de permettre de couvrir un plus grand nombre d'attitudes suspectes correspondant au début du processus de noyade et l'ambition à terme sera de pouvoir interagir avec les surveillants à tous les stades d'une trajectoire accidentelle, depuis la surface, jusqu'au fond du bassin.
- Sur la base du suivi et de la localisation des nageurs dans le bassin, fourniture de données analytiques contribuant à optimiser l'exploitation des infrastructures.
- Modernisation des caméras aériennes et subaquatiques.

Couvertures automatiques de piscines

MG International poursuit continuellement le développement de produits couvertures en améliorant qualité, usage et fonctionnalité. La récente refonte des boîtiers de commandes permet aux utilisateurs d'avoir accès à une couverture connectée pilotable par smartphone dans le respect de la norme NF P90-308. Les couvertures de piscine Maytronics entrant ainsi dans l'univers domotique de la maison individuelle.

Les équipes de développement apportent leur support au projet industriel et marketing de l'entreprise en élargissant continuellement le portefeuille produit des couvertures de piscine et créant les solutions permettant la conquête de nouveaux segments de marché et la hausse des volumes.

Enfin, pour supporter le marché des petites piscines en plein essor, MG International a obtenu la conformité à la norme NF P 90-308 de nos couvertures pour des petites piscines à partir de 2m de large.

Robots de piscines

La société MG International - Maytronics France agissant en tant que distributeur des robots *Dolphin*, elle ne participe qu'indirectement aux programmes de R&D relatifs aux robots de piscine conçus par sa maison mère Maytronics Ltd, notamment en validant les spécifications marketing des nouvelles gammes et en réalisant les tests de validation des produits auprès d'un cercle limité de revendeurs.

Le crédit d'impôt recherche inscrit dans les comptes de la Société au 31 décembre 2024 s'élève ainsi à 30 k€ et correspond exclusivement aux programmes de R&D portés par la business unit « Poséidon ».

1.9 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, que la Société, n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes particuliers autre que ceux soulevés aux paragraphes 1.1 à 1.8 ci-avant (et plus spécialement au paragraphe 1.4).

Les 3, 5 et 10 premiers clients ont représenté respectivement 26%, 36% et 49% du chiffre d'affaires total pour l'exercice 2024.

La Société ne commercialise pas ses produits ni en Russie ni en Ukraine. Elle ne fait également pas appel directement à des fournisseurs présents sur ces deux territoires. Le conflit ukrainien n'a donc pas d'impact direct sur l'activité de la Société.

Le groupe Maytronics a son siège social basée dans la région de Haïfa en Israël. L'attaque terroriste du 7 octobre 2023 et les événements qui en ont découlés n'impactent à ce jour aucunement l'activité de MG International.

1.10 Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant.

II. Examen des comptes et résultats de l'exercice 2024 - Proposition d'affectation du résultat 2024

Nous vous proposons maintenant d'examiner les comptes annuels retraçant l'activité de la société MG International au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité, de telle sorte que l'énonciation des résultats vous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

2.1 Examen des comptes et résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024

2.1.1 Compte de résultat

La S.A. MG International affiche un chiffre d'affaires de 59 629 k€ pour l'exercice 2024 contre 70 461 k€ en 2023 soit une diminution de 15%.

Les consommations de l'exercice s'élèvent à (41 629 k€) en baisse de 13% par rapport à 2023 (47 924k€), pour une marge brute de 18 000 k€ contre 22 536 k€ en 2023.

Le taux de marge brute s'établit à 30.2% contre 32% en 2023.

Les charges d'exploitation courantes diminuent de 6% à 16 404 k€ (contre 17 458 k€ pour 2023) marquées par :

- les autres achats et charges externes qui diminuent de 8% pour atteindre 8 653 k€ au 31 décembre 2024 (contre 9 263 k€ en 2023). Ceci résulte de la baisse de l'activité, et
- des charges de personnel qui s'élèvent à 7 471 k€ pour l'exercice 2024 (contre 7 788 k€ pour 2023), sous l'effet de la baisse des effectifs.

L'effectif moyen de la Société est passé de 120 personnes en 2023 à 111 personnes en 2024.

Les charges d'exploitation courantes hors consommations et avant dotations représentent 28% du chiffre d'affaires en 2024 contre 25% en 2023.

Les dotations d'exploitation nettes des reprises s'élèvent à 869 k€ en 2024 (996 k€ en 2023) essentiellement composées des amortissements relatifs à l'outil de production, aux différents réaménagements opérés dans l'usine ainsi qu'à la dépréciation des stocks.

Les autres produits d'exploitation nets des autres charges d'exploitation représentent un produit net de 869 k€ (contre 406 k€ en 2023) particulièrement lié aux transferts de charge.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en diminution de 69% constituant un bénéfice d'exploitation de 1 371 k€ contre un bénéfice d'exploitation de 4 489 k€ en 2023.

Le résultat financier de l'exercice est un gain de 1 k€ (contre une perte de 181 k€ pour 2023), principalement composé de la charge d'intérêts sur les emprunts bancaires moyen-terme contractés en 2018 et 2023 et des variations de change et des produits financiers principalement composé de revenus de placement court termes.

Le résultat exceptionnel se traduit par un gain de 10 k€ contre une perte de 17 k€ pour l'exercice 2023.

Le poste impôt sur les sociétés (produit de 2 k€ contre une charge de 344 k€ en 2023) correspond au produit d'impôt relatif au crédit d'impôt recherche pour 30 k€ et à l'impôt sur les bénéfices pour (28 k€). La participation des salariés au résultat s'élève à 0 k€.

L'exercice 2024 se solde ainsi par un bénéfice net de 1 384 k€ en diminution de 65 % par rapport à 2023 où il s'établissait à 3 947 k€.

2.1.2 Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 7 314 k€, contre 7 387 k€ pour l'exercice 2023.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 2 161 k€ contre 2 259 k€ pour l'exercice 2023.

Le poste immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2024 à la somme nette de 158 k€ contre 154 k€ pour l'exercice 2023.

Le total de l'actif immobilisé s'élève donc à la somme nette de 9 633 k€ au 31 décembre 2024. Il s'élevait à 9 799 k€ au 31 décembre 2023.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 32 356 k€ (contre 32 869 k€ en 2023), comprenant principalement :

- des stocks de matières premières pour 3 452 k€ (contre 4 104k€ pour 2023) et des stocks de produits finis et marchandises pour 12 847 k€ (contre 16 924 k€ pour 2023) ;
- des créances clients et comptes rattachés pour 3 603 k€ (contre 4 375 k€ pour 2023) ;
- des créances fiscales pour 848 k€ (contre 932 k€ pour 2023) ;
- des créances de personnel pour 73 k€ (contre 71 k€ pour 2023) ;
- d'autres créances pour 768 k€, contre 1 193 k€ l'exercice précédent ;
- une avance à Maytronics Ltd de 5 000k€
- une trésorerie de 5 487 k€ contre 4 956 k€ pour 2023 ;
- des charges constatées d'avance pour 276 k€, contre 315 k€ pour 2023.

Passif

Le capital social demeure fixé à 516 004,60 euros.

Le montant du poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » est également resté inchangé à 9 248 418 € au 31 décembre 2024.

La réserve légale reste fixée à 51 601 €.

Le compte de report à nouveau s'élève à 21 516 464€ au 31 décembre 2024.

Avec un résultat positif de 1 384 084 €, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 32 716 k€ au 31 décembre 2024 contre 33 087k€ au 31 décembre 2023.

Les provisions pour risque sont passées de 560 k€ au 31 décembre 2023 à 556 k€ au 31 décembre 2024. Les provisions pour charges s'établissent à 587 k€, contre 656 k€ pour 2023

L'endettement financier s'élève à 2 050 k€ contre 2 940 k€ pour 2023. Il se compose du capital restant dû sur un emprunt moyen-terme souscrit en 2023 sur 5 ans, au taux fixe de 4.15% l'an, pour un montant de 3 m€.

Le ratio Endettement net / Fonds propres (gearing) s'élève à - 11% au 31 décembre 2024. Il s'élevait à - 6% au 31 décembre 2023.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 2 697 k€ au 31 décembre 2024 (contre 1 675 k€ pour 2023). Il est précisé que la dette fournisseur envers Maytronics (actionnaire majoritaire de la société MG International) est de 767 k€ à la clôture de l'exercice 2024, tandis qu'elle était nulle au 31 décembre 2023.

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à 1 384 k€ contre 1 529 k€ pour 2023.

Les autres dettes s'établissent à 1 596 k€ contre 1 778 k€ pour 2023.

Les produits constatés d'avance, enfin, s'élèvent à 402 k€ contre 443 k€ pour 2023.

Le total du bilan au 31 décembre 2024 ressort donc à la somme de 41 989 k€, contre 42 669 k€ au 31 décembre 2023.

Pour plus d'information, le Conseil vous invite à vous référer à l'annexe des comptes sociaux, jointe au rapport des commissaires aux comptes.

2.2 Charges fiscalement non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comptabilisent 121 809 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal, représentant un impôt supplémentaire de 30 452€.

2.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 1 384 084 €.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

- Report à nouveau avant affectation du résultat	21.516.464 €
- Résultat de l'exercice 2024	1.384.084 €
- Solde du Report à nouveau après affectation	22.900.547 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021 (31/12/2021)	Néant	-	-
2022 (31/12/2022)	1.754.415,64 €	-	-
2023 (31/12/2023)	1.754.415,64 €		

2.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. Opérations sur le capital au cours de l'exercice 2024

Aucune opération sur le capital de la Société n'a été réalisée au cours de l'exercice 2024.

IV. Société contrôlées - Prises de participations ou de contrôle – Succursales existantes - Résultats financiers du Groupe

4.1 Sociétés contrôlées

La Société contrôle les sociétés suivantes :

- a) **Poséidon Technologies Inc.** (Etats-Unis d'Amérique), détenue à 100% par MG International, dont les activités sont décrites à la section I du présent rapport. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires HT de 288 k€ (contre 295k€ en 2023) et une perte nette de 82 k€ (contre une perte de 98k€ en 2023). L'effectif de cette filiale est de deux salariés.
- b) **MG Iberica (Espagne)**, sans activité, en cours de liquidation.

La fermeture entreprise en 2008 de la société MG Iberica (Espagne) est toujours en cours à la clôture de l'exercice 2024. Pour mémoire les comptes de cette filiale sont établis en valeur liquidative et les actifs comptabilisés au sein de MG International – Maytronics France relativement à cette filiale sont enregistrés à leur valeur recouvrable.

4.2 Prises de participation ou de contrôle

Aucune prise de participation ou de contrôle dans des sociétés n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

4.3 Succursales

Conformément à l'article L. 232-1 II du Code de commerce, il est fait mention des succursales existantes de la Société :

- Succursale située 3 rue Nationale, 92100 Boulogne-Billancourt (Siret : 441 743 002 00046 RCS NANTERRE).

4.4 Informations sur les participations croisées – Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régularisation desdites participations

Néant.

4.5 Résultats financiers du Groupe MG international au 31 décembre 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2009, MG International S.A. ne produit plus de comptes consolidés car la société bénéficiait du droit de l'exemption visée à l'article L233-17 du Code de commerce.

Ceci n'est plus le cas depuis l'exercice 2021. Néanmoins, la filiale contrôlée exclusivement par MG International ne représente qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes. Pour ce motif, MG International est exemptée de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, en conformité avec l'article L.233-17-1 du Code de commerce.

V. Commissaires aux comptes

Nos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

Nous vous précisons que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire a été renouvelé par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2019 pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En conséquence, il vous sera proposé de procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire (à savoir la société ERNST & YOUNG AUDIT - 344 366 315 RCS Nanterre), pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Compte tenu des récentes dispositions légales applicables, la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ne s'impose plus à notre Société.

VI. Renseignements relatifs à la composition du capital social, à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Participation des salariés au capital – Ajustements liés aux valeurs mobilières

6.1 Composition du capital social

Au cours de l'exercice 2024, le capital social est demeuré inchangé. Il s'élève à 516.004,60 euros et est composé de 5.160.046 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune représentant 8.963.463 droits de vote au 31 décembre 2024.

6.2 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées.

	Nombre d'actions au 3 Avril 2025	% capital au 3 Avril 2025	% droits de vote au 3 Avril 2025
Maytronics Limited <i>société de droit israélien dont le siège social est situé à Kibbutz Yizre'el, Israël</i>	3 768 365	73,03%	84,09%
Autres actionnaires au porteur	45 153	0,88%	0,89%
Flottant	1 346 528	26,09%	15,02%

Pour information, Maytronics Ltd a augmenté sa participation dans MG International en plusieurs étapes depuis 2008, et notamment lors d'une augmentation de capital réalisée le 30 juin 2011, lors d'achats d'actions intervenus hors marché en 2013 et sur le marché en 2016 et 2017 puis lors d'une augmentation de capital réalisée le 24 juillet 2018.

6.3 Autocontrôle

La Société ne détient aucune action en autocontrôle.

6.4 Participation des salariés au capital

6.4.1 Participation des salariés via un PEE

Au 31 décembre 2024, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, était de 0%.

En conséquence, les salariés de la Société ne détiennent aucune action au nominatif, ni collectivement (via un PEE ou FCPE par exemple).

6.4.2 Options de souscription/d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'aucune option de souscription et d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2024.

6.4.3 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'il n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2024.

6.5 Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

VII. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions - Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions, en ce inclus les achats d'actions mises en place au sein de la Société au cours de l'exercice clos.

La Société n'a pas procédé à des opérations sur ses propres actions, ni à des rachats d'actions au cours de l'exercice 2024 dans le cadre des articles L.225-208, L. 225-209, L. 225-209-2, L. 22-10-62, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de Commerce.

VIII. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Le cours de l'action MG International a débuté en 2002 à 11,80 euros, progressant jusqu'à un maximum de 13,40 euros le 4 mars 2022. Le cours est resté stable jusqu'à début juillet 2022 avant de baisser pour atteindre un cours de 7,24 € au 31 décembre 2022, stable jusqu'à courant juillet 2023, avant de baisser de nouveau et d'atteindre le cours de 4,40 € au 30 décembre 2024, représentant une capitalisation boursière d'environ 23 millions d'euros.

Il est à noter que depuis le mois de février 2014 la cotation du titre s'effectue au fixing et non plus en continu.

Cotation du titre MG International sur *Euronext Growth*.

Code valeur : ISIN FR0010204453 ALMGI

IX. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé (art. 223-26 du règlement général de l'AMF)

Aucune personne mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier -à savoir les dirigeants de la Société, les hauts cadres et les personnes qui leur sont étroitement liées- n'a procédé, au cours de l'exercice 2024, à des transactions sur les titres de la Société pour un montant cumulé supérieur à 20.000 euros.

X. Prêts à moins de 3 ans consentis par la Société à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (art. L. 511-6 3 bis al. 2 et art. R.511-2-1-1 et s. du Code monétaire et financier)

Néant.

XI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

11.1 Modalités d'exercice de la Direction générale

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} octobre 2012, le Conseil d'administration de la Société a opté pour une distinction entre les fonctions de Président et de Directeur général.

Le Conseil d'administration du 4 janvier 2022 puis du 21 juin 2023 a décidé de maintenir cette dissociation lors de la nomination de Monsieur Nicolas Mouret en qualité de nouveau Directeur général de la Société.

La présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Sharon Goldenberg, nommé par le Conseil le 6 décembre 2021.

Le mandat de Monsieur Goldenberg en qualité de président du Conseil d'administration a été renouvelé par décision du Conseil d'administration en date du 21 juin 2023, par suite du renouvellement de son mandat d'administrateur (cf. infra).

11.2 Mandat des administrateurs – Fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux de la Société

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres, à savoir :

- **La société Maytronics Ltd**, société de droit Israélien, représentée par Monsieur Eyal Yona, nommée administrateur par l'Assemblée Générale du 24 avril 2008. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 26 mai 2020 et viendra en conséquence à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.
- **Monsieur Sharon Goldenberg**, coopté par décision du conseil d'administration en date du 2 mars 2016 en remplacement de Yuval Beeri (démissionnaire), cooptation ratifiée par l'AGO du 20 juin 2016 pour la durée du mandat restant à effectuer, soit pour une durée d'un an. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 27 juin 2017 puis une nouvelle durée de six exercices lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2023, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.
- **Monsieur Franck Sogaard**, coopté par décision du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2021 en remplacement de Monsieur Eyal Tryber (démissionnaire), pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes annuels 2023 ; la nomination de Monsieur Franck Sogaard a été ratifiée par l'Assemblée générale du 23 juin 2022. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

M. Sharon Goldenberg est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics Spain
- Administrateur de Bünger & Frese
- Administrateur de ECCXI US
- Administrateur de ECCXI EU

M. Eyal Yona (représentant de Maytronics Ltd.) est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics Spain
- Administrateur de Bünger & Frese
- Administrateur de ECCXI US
- Administrateur de ECCXI EU

M. Franck Sogaard est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics Spain
- Administrateur de Bünger & Frese GmbH
- Administrateur de ECCXI US
- Administrateur de ECCXI EU

M. Nicolas Mouret est par ailleurs membre du Conseil de surveillance de la SA Villages Clubs du Soleil.

11.3 Conventions

11.3.1 Conventions réglementées

Nous vous signalons que les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des exercices antérieurs, font l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes de la Société qui sera mis à votre disposition préalablement à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

11.3.2 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale au cours de l'exercice 2024

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs et/ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de notre Société, et
- d'autre part, une filiale de la Société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,

à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11.4 Liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de Commerce, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital est présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Plafond autorisé	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
AGM du 21 juin 2023	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 18 mois en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en vertu des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail.	Montant nominal maximal de 10.320 euros (nombre maximal de 103.200 actions nouvelles)	21 décembre 2024	Délégation non utilisée
AGM du 21 juin 2023	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour d'une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Montant nominal maximum de 600 000 €	21 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation Le renouvellement de cette autorisation sera proposé à la prochaine Assemblée générale
AGM du 23 juin 2022	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 38 mois en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux	10% du capital existant au jour de l'assemblée	23 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation

	de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre des articles L.225-177 à L. 225-185 du code de commerce.			
AGM du 23 juin 2022	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 38 mois en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société ou à certaines catégories d'entre eux, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce.	10% du capital existant au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration	23 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation

11.5 Information sur les restrictions de levée des options et les obligations de conservation des actions pour les dirigeants bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites

Néant.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

**Tableau relatif aux résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices
(art. R225-102 du Code de commerce)**

	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Capital social	516 005	516 005	516 005	516 005	516 005
Nombre d'actions	5 160 046	5 160 046	5 160 046	5 160 046	5 160 046
Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Chiffre d'affaires HT	59 629	70 461	82 885	81 610	58 764
Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	2 251	5 232	8 443	7 156	6 152
Impôts sur les bénéfices (*)	-2	344	809	694	641
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	1 384	3 948	6 652	6 176	4 773
Montant des bénéfices distribués	1 754	1 754	0	0	0
<i>(*) les impôts négatifs correspondent au crédit d'impôt recherche et au carry-back</i>					
Résultat des opérations, réduit à une seule action (en € par action)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provisions	0,44	0,95	1,48	1,25	1,07
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,27	0,77	1,29	1,20	0,92
Dividende net versé à chaque action	0,34	0,34	0,00	0,00	0,00
Personnel (**)					
Nombre de salariés	102	108	117	105	93
Montant de la masse salariale	4 802	5 497	5 282	5 135	4 133
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 983	2 349	2 189	2 095	1 866
<i>(**) hors personnel temporaire et mandataires sociaux non salariés</i>					



MG International

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
4B, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

MG International

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société MG International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MG International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Marseille PACA

Siège social : 1-2, place des Saxons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 2



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe IV.3 « Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des actifs incorporels immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels, et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 24 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Camille de Guillebon

MG International

Comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2024

MG INTERNATIONAL

ZI Athélia IV – 163, Avenue des Tamaris - 13600 La Ciotat

Sommaire

I.	Etats Financiers	30
II.	Faits majeurs de l'exercice	34
III.	Evènements post-clôture	34
IV.	Principes, règles et méthodes comptables	34
1.	Immobilisations incorporelles	34
2.	Affectation des malis techniques	35
3.	Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels	35
4.	Immobilisations corporelles	35
5.	Immobilisations financières	36
6.	Stocks	36
7.	Créances, provisions sur créances douteuses et clients douteux	36
8.	Créances sur l'Etat, Impôt sur les sociétés	36
9.	Autres créances	36
10.	Valeurs mobilières de placement	36
11.	Ecart de conversion	37
12.	Provisions réglementées	37
13.	Provisions pour risques et charges	37
14.	Produits constatés d'avance	37
V.	Informations détaillées Actif – Passif	38
VI.	Filiales et Participations	46
VII.	Complément d'informations	48
1.	Autres engagements financiers - Engagements donnés	48
2.	Engagement pour départ à la retraite	48
3.	Répartition des effectifs	48
4.	Rémunération des organes de direction	49
5.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	49
6.	Consolidation	49

I. Etats Financiers

BILAN ACTIF

En €			31/12/2024			31/12/2023
			Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	Note 1					
	a	aa	229 056	229 056	0	0
Fonds Commercial	b	bb	19 787 001	13 030 915	6 756 086	6 756 086
Autres immob. Incorp., avances et acptes	c	cc	4 706 817	4 261 174	445 643	603 371
Immos en cours	d		112 415	0	112 415	27 034
Immobilisations corporelles						
Terrains	Note 2		0	0	0	0
Constructions	e	ee	1 393 103	959 262	433 841	515 822
Installations tech., matériels, outillage	f	ff	4 338 335	3 115 922	1 222 413	1 021 613
Autres immob. corporelles	g	gg	2 108 914	1 682 384	426 531	495 656
Immos en cours	h		78 022	0	78 022	225 888
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées	Note 3					
	i	ii	99 994	99 994	0	0
Autres immobilisations financières	j		158 016	0	158 016	153 872
Total			33 011 673	23 378 706	9 632 967	9 799 343
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières 1ères, approvisionnements	Note 4					
	k	kk	3 978 033	525 581	3 452 452	4 103 503
En-cours de production			0	0	0	0
Produits finis et marchandises	l		12 847 363	0	12 847 363	16 924 278
Créances						
Avances et acomptes versés	Note 5					
	xxx		5 000 000	0	5 000 000	0
Clients et comptes rattachés	m	mm	4 473 065	869 952	3 603 113	4 375 188
Personnel	n		72 819	0	72 819	71 222
Créances fiscales	o		848 399	0	848 399	931 796
Autres créances	p	pp	1 056 088	287 767	768 321	1 193 174
Autres						
VMP	q		0	0	0	0
Disponibilités	r		5 487 358	0	5 487 358	4 955 523
Total			33 763 125	1 683 299	32 079 826	32 554 684
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance	Note 11					
	s		275 891	0	275 891	314 786
Ecart de conversion actif			0	0	0	0
Total			275 891	0	275 891	314 786
TOTAL ACTIF			67 050 688	25 062 005	41 988 684	42 668 813

BILAN PASSIF

En €		31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 6 t	516 005	516 005
Primes d'émission, de fusion, d'apport	u	9 248 418	9 248 418
Réserve légale	v	51 601	51 601
Report à nouveau	w	21 516 464	19 323 317
Résultat de l'exercice	x	1 384 084	3 947 562
Provisions réglementées		0	0
Total		32 716 571	33 086 903
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
Total		0	0
PROVISIONS			
Provisions pour risques	Note 7 y	556 215	559 966
Provisions pour charges	z	587 234	656 340
Total		1 143 449	1 216 306
DETTES			
Autres emprunts	ab	2 050 286	2 939 781
Découverts, concours bancaires courants	ac	0	0
Associés et dettes financières diverses	ad	0	0
Avances et acomptes reçus s/ commandes	ae	0	0
Dettes fournisseurs	af	2 697 301	1 675 439
Dettes sociales	ag	1 200 525	1 184 620
Dettes fiscales	ah	183 043	344 394
Autres dettes	ai	1 595 932	1 778 447
Total		7 727 087	7 922 680
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	Note 11 aj	401 576	442 924
Ecart de conversion passif		0	0
Total		401 576	442 924
TOTAL PASSIF		41 988 684	42 668 813

COMPTE DE RESULTAT

En €		2024 12 mois	% CA	2023 12 mois	% CA	Variation Euros	%
PRODUITS							
Vente de marchandises	a	56 936 715		67 895 213		(10 958 497)	-16%
Prestation de services	b	2 692 382		2 565 537		126 845	5%
Chiffre d'affaires	Note 12	59 629 097	100%	70 460 749	100%	-10 831 652	-15%
Subventions d'exploitation	c	0		0		0	
Reprise de provisions	d	205 337		145 708		59 630	41%
Autres produits	e	885 311		643 074		242 237	38%
Autres produits d'exploitation		1 090 648	2%	788 782	1%	301 866	38%
CONSOMMATIONS							
Achats de marchandises	f	28 079 634		28 098 475		(18 841)	0%
Achats de matières 1ères et autres appros.	g	8 843 718		9 801 790		(958 072)	-10%
Variation de stock (mat. et march.)	h	4 705 537		10 024 077		(5 318 539)	-53%
Achats et variations de stocks		41 628 889	70%	47 924 342	68%	(6 295 453)	-13%
CHARGES							
Autres achats et charges externes	i	8 653 084		9 262 894		(609 810)	-7%
Impôts et taxes	j	280 212		406 850		(126 638)	-31%
Salaires et traitements	k	5 294 883		5 559 345		(264 462)	-5%
Charges sociales	l	2 176 289		2 228 477		(52 188)	-2%
Dot. aux amortissements et provisions	m	1 074 130		1 141 304		(67 175)	-6%
Autres charges	n	241 545		237 323		4 222	2%
Autres charges d'exploitation		17 720 142	30%	18 836 194	32%	-1 116 051	-6%
Résultat d'exploitation		1 370 715	2%	4 488 996	8%	-3 118 282	-69%
Produits financiers	o	119 433		67 416		52 016	77%
Charges financières	p	118 253		248 020		(129 767)	-52%
Résultat financier	Note 14	1 180	0%	(180 604)	0%	181 784	-101%
Résultat courant		1 371 895	2%	4 308 393	7%	-2 936 498	-68%
Produits exceptionnels	q	15 787		0		15 787	
Charges exceptionnelles	r	5 504		16 538		(11 034)	-67%
Résultat exceptionnel	Note 15	10 283	0%	(16 538)	0%	26 821	-162%
Impôt sur les bénéfices et participation	s	-1 906		344 293		-346 199	-101%
Résultat de l'exercice		1 384 084	2%	3 947 562	7%	-2 563 478	-65%

Tableau des flux de trésorerie (en k€)	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	1 384	3 948
<i>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements, dépréciations et provisions	869	996
Charges exceptionnelles non cash	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 580	1 774
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 833	6 718
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(659)	(885)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(659)	(885)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Souscription/remboursement de lignes de crédit court-terme	0	(3 026)
Souscription emprunt	0	3 000
Remboursements d'emprunts	(888)	(547)
Dividendes versés	(1 754)	(1 754)
Prêt aux sociétés liées	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2 642)	(2 327)
Variation de trésorerie	532	3 506
Trésorerie d'ouverture	4 956	1 451
Trésorerie de clôture	5 487	4 956

II. Faits majeurs de l'exercice

Dans un contexte marqué par une décroissance du marché de la piscine pour la deuxième année consécutive, MG International clôture l'exercice 2024 avec un nouveau recul de 15% de son chiffre d'affaires. Malgré les efforts entrepris pour la réduction des dépenses d'exploitation, le résultat d'exploitation baisse de 69% et s'élève à 1,4 M€.

III. Evènements post-clôture

Néant

IV. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle à partir des hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf lorsque les nouvelles normes du PCG sont applicables),
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels la méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. L'enregistrement des actifs ou passifs en devises est effectué au cours du jour de la pièce comptable. A la clôture, un écart de change est constaté le cas échéant.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

1. Immobilisations incorporelles

Les brevets et modèles déposés pour les alarmes de piscine sont la propriété de la S.A. MG International. Pour la vidéosurveillance des piscines publiques, les brevets Poséidon sont devenus la propriété de MG International suite à la Transmission Universelle du Patrimoine de Vision IQ, en date du 27 décembre 2006. Les marques et noms de domaine font l'objet de protection nationale et internationale. Les brevets quant à eux font l'objet d'extensions internationales.

La méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles est celle du coût d'acquisition.

Certains coûts de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation précisés par le CRC 2004-06. Ces projets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation. Cette durée tient compte des cycles de vie caractéristiques du produit relatif à ces projets ainsi que de leur obsolescence technique et commerciale.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation indicatives suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| • Frais d'établissement | 3 ans à 5 ans |
| • Coûts de développement | 5 ans |
| • Concessions, brevets, licences, | 1 à 5 ans (logiciel 1 an, brevets 5 ans) |

2. Affectation des malis techniques

La société applique pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016 le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 sur le traitement comptable des malis techniques de fusion.

L'application de cette nouvelle disposition réglementaire a conduit à reclasser en fonds de commerce les malis techniques, comptabilisés dans les comptes de la société au 1er janvier 2016, sur la base d'un nouvel examen des plus-values existantes.

3. Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels

A chaque clôture, la société réalise les calculs de vérification de la valeur d'utilité des fonds de commerce et marques sur la base d'une actualisation de son plan de développement à moyen terme. Les méthodes de valorisation utilisées sont les suivantes :

- Méthode des flux de trésorerie actualisés pour les fonds de commerce
- Méthode dite des redevances pour les marques

Dans le cadre de ces tests de perte de valeur, la société a actualisé le calcul de la valeur d'utilité au 31 décembre 2024 de la marque Aquasensor et des actifs incorporels issus des Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Vision IQ et Aqualife. Les hypothèses clés qui ont été prises en compte sont relatives aux volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années et le niveau d'investissement corrélé du groupe sur la même période. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2024 est de 11.3% (coût moyen pondéré du capital), et celui de la croissance à long terme de 2%.

Les incorporels relatifs à l'activité Poseidon ont été évalués selon les mêmes méthodes et hypothèses et sur la base d'un prévisionnel d'affaires réalisé par le management de l'activité.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur ces actifs incorporels au titre de l'exercice 2024.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, la méthode des composants est appliquée : chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilité prévue. Toute dépréciation supplémentaire pratiquée est enregistrée en amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| • Installations techniques, matériel et outillage | 5 à 9 ans |
| • Construction sur sol d'autrui | 10 ans |
| • Matériels industriels | 5 ans |
| • Aménagements et installations | 5 ou 10 ans |
| • Mobilier | 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 1 à 5 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |

5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, additionnées, éventuellement, des frais d'acquisition. Elles comprennent en particulier :

- Les titres de participation, regroupant les titres des sociétés dans lesquelles MG International S.A. détient une part substantielle de capital.
- Les autres immobilisations financières composées des dépôts de garantie versés par la société (dépôts et cautions).
- Les prêts et autres immobilisations financières, correspondant aux prêts accordés par contrat aux filiales.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de l'actif réel des filiales, de leur situation économique et de leurs perspectives.

6. Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis correspondent aux produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production. Les biens produits sont évalués à leur coût de production. Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus.

Une dépréciation est calculée le cas échéant lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces stocks apparaissent inférieurs à la valeur brute d'inventaire.

7. Créances, provisions sur créances douteuses et clients douteux

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

Il est en outre précisé que la société souscrit un contrat d'assurance recouvrement auprès d'une société française d'assurance-crédit.

Les mouvements de provision correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

8. Créances sur l'Etat, Impôt sur les sociétés

Après imputation des déficits reportables, la S.A. MG International est redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2024.

Un crédit d'impôt recherche figure au bilan au titre de l'exercice 2024.

9. Autres créances

Les autres créances sont principalement constituées par les comptes courants détenus sur les filiales de MG International, elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

En relation avec l'approche retenue sur la valorisation des titres de participations, une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de la situation économique des filiales.

10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Le principe comptable suivi pour l'évaluation des VMP est la méthode FIFO.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au prix d'acquisition.

11. Ecart de conversion

L'application du règlement ANC 2015-05 est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du taux de clôture.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites dans des comptes transitoires, à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ; au passif lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

12. Provisions réglementées

Dans le cadre des prises de participation et rachat de titres la société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition au coût d'entrée des titres. Ces frais sont amortis selon la méthode dérogatoire et font l'objet de provisions réglementées.

Lorsque les titres sont sortis du patrimoine de la société (cession ou liquidation) les amortissements dérogatoires correspondants sont repris.

13. Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des engagements nés avant la clôture de l'exercice, dont aucune contrepartie n'est attendue et qui génère des sorties probables de ressources.

Provision pour garantie : les durées de garantie sont de deux ou trois ans sur les gammes de produits « piscine privée » et d'un an sur les systèmes de vidéosurveillance pour piscine publiques (système Poséidon).

14. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

En l'espèce, ils sont reconnus dans le cadre des contrats d'installation du système Poséidon et de la facturation « terme à échoir » des contrats de maintenance annuels ou pluriannuels.

V. Informations détaillées Actif – Passif

a) Note 1 – Immobilisations incorporelles

En k€	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2024
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	229	0	0	0	229
Fonds commercial	19 787	0	0	0	19 787
Frais de recherche et développement	2 835	0	0	0	2 835
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 846	0	0	26	1 872
Immobilisations en cours	26	213	0	-127	112
Immobilisations incorporelles brutes	24 724	213	0	-102	24 835
Frais d'établissement	(229)	0	0	0	(229)
Fonds commercial	(13 031)	0	0	0	(13 031)
Frais de recherche et développement	(2 736)	(33)	0	0	(2 768)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(1 341)	(151)	0	0	(1 492)
Amortissements/Dépréciations	(17 337)	(183)	0	0	(17 520)
Immobilisations incorporelles nettes	7 387	29	0	-102	7 315

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées comme suit :

Fonds commercial 19.787 k€ :

- Fonds de commerce Vision IQ (18.011 k€), correspondant aux activités de vidéosurveillance assistée par ordinateur des piscines publiques (produit Poséidon), dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée sur l'exercice 2006.
Ce fonds de commerce a successivement été déprécié de 4 M€ sur 2006, de 7,2 M€ en 2008, de 0,9 M€ en 2011, de 0,5 M€ en 2018 et de 0,4 M€ en 2019.
- Fonds de commerce Nexatis (751 k€), correspondant à la commercialisation des produits de la marque Aqualarm, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée au cours de l'exercice 2009.
- Fonds de commerce Aqualife (1.025 k€), correspondant à l'activité de commercialisation de couvertures de piscine, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée à la fin de l'exercice 2009.

Frais de recherche et développement 2.835 k€ :

- Frais de conception de logiciels et logiciels acquis au titre de la R&D par Vision IQ (société portant historiquement l'activité Poséidon) pour un montant brut de 2.020 k€ totalement amortis.
- Frais de R&D relatifs au développement d'une alarme de piscine de nouvelle génération pour un montant total brut de 377 k€. Ces frais de R&D sont totalement amortis.
- Frais de R&D relatifs au développement du moteur « Hydro » pour l'entraînement des couvertures automatiques de piscines pour un montant total brut de 233 k€ totalement amortis.

Autres immobilisations incorporelles 1.872 k€ :

La marque « AQUASENSOR » (acquise en avril 2005) valorisée initialement à 547 k€ a été dépréciée à hauteur de 447 k€ au 31 décembre 2019.

Le reste du poste se compose essentiellement de frais de concessions, brevets et licences pour un montant de 1109 k€ en valeur brute et amortis à hauteur de 830 k€.

b) *Note 2 – Immobilisations corporelles*

En k€	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2024
Immobilisations corporelles					
Constructions & aménagements	1 343	42	0	9	1 393
Installations techniques, matériel et outillage	3 871	45	(19)	441	4 339
Installations générales & agencement	1 155	55	0	0	1 210
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	734	41	0	61	836
Matériel de transport	63	0	0	0	63
Immobilisations en cours	226	262	0	(410)	78
Immobilisations corporelles brutes	7 392	444	(19)	102	7 919
Constructions	(827)	(133)	0	0	(960)
Installations techniques, matériel et outillage	(2 849)	(283)	17	0	(3 115)
Installations générales & agencement	(739)	(171)	0	0	(911)
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	(653)	(55)	0	0	(708)
Matériel de transport	(64)	(0)	0	0	(64)
Amortissements/Dépréciations	(5 132)	(642)	17	0	(5 757)
Immobilisations corporelles nettes	2 259	-198	(2)	102	2 161

c) *Note 3 – Immobilisations financières*

En k€	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Immobilisations financières				
Titres de participation	100	0	0	100
Dépôts et cautionnement	154	4	0	158
Prêts et autres immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations financières brutes	254	4	0	258
Dépréciations financières	(100)	0	0	(100)
Immobilisations financières nettes	154	4	0	158

Les titres de participation des filiales et participations sont intégralement dépréciés au 31 décembre 2024.

La commercialisation des alarmes à l'export étant assurée par le groupe Maytronics, les filiales historiques de commercialisation des alarmes pour piscine privée (MG Iberica est en cours de liquidation). Ainsi les états financiers de ces sociétés sont établis sur la base de leur valeur liquidative depuis le 31 décembre 2008.

Les éléments détaillés relatifs aux filiales et participations sont présentés en partie VI.

Les prêts et autres immobilisations financières correspondent principalement à des prêts intragroupes.

Les dépôts et cautionnement correspondent essentiellement aux garanties demandées dans le cadre de la location des locaux d'exploitation ainsi qu'aux contreparties bancaires des garanties données dans le cadre des marchés publics réalisés par l'activité Poséidon en Europe du Nord.

d) *Note 4 – Etats des stocks à la clôture*

Le tableau ci-après détaille les mouvements de stocks de l'exercice :

En k€ <i>Stocks</i>	31/12/2023	Variation de l'exercice	31/12/2024
Matières premières	4 603	(624)	3 978
Produits finis / Marchandises	16 924	(4 077)	12 847
Valeur brute	21 527	(4 701)	16 826
Provisions sur stocks	(498)	(27)	(525)
Valeur nette	21 027	(4 728)	16 299

La dépréciation des stocks concerne principalement les stocks de matières premières et composants utilisés pour des produits dont la commercialisation est arrêtée en France, le stock conservé correspondant aux besoins SAV.

e) *Note 5 – Echéances des créances à la clôture*

En k€ <i>Echéances des créances</i>	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Dépôts et cautionnement	158		158
Prêts et créances rattachées à des participations			
Actif immobilisé	158		158
Clients et comptes rattachés	3 603	3 603	
Personnel	73	73	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	818	818	
Etat, crédit impôt recherche	30	30	
Autres créances	5 768	5 768	
Actif circulant	10 293	10 293	
Total des créances	10 451	10 293	158

Les créances liées au Crédit d'Impôt Recherche sont comptabilisées à moins d'un an car elles seront imputées sur l'impôt sur les sociétés 2024 qui sera payé en 2025.

Les autres créances se composent essentiellement d'une créance de 291 k€ sur la filiale PTI intégralement dépréciée, de créances envers les fournisseurs pour un montant global de 5 760 k€ dont 5 215k€ d'avances et acomptes envers notre fournisseur Maytronics Ltd .sur nos commandes de stock de la saison 2025.
Les éléments détaillés relatifs aux filiales et participations sont présentés en partie VI.

f) *Note 6 – Variation des capitaux propres*

En k€ <i>Capitaux propres</i>	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Résultat exercice	Dividendes	31/12/2024
Capital social	516	0	0	0	516
Réserve légale	52	0	0	0	52
Prime d'émission	9 248	0	0	0	9 248
Report AN	19 323	2 193	0	0	21 516
Résultat Net	3 948	(2 193)	1 384	-1 754	1 384
Amortissements dérog.	0				0
Total Capitaux Propres	33 087	0	1 384	(1 754)	32 716

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 5.160.046 actions d'une valeur nominale de 0,10 Euro.

L'affectation du résultat 2023 fait suite aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2024, à savoir le versement d'un dividende de 0.34 euro par action, soit un dividende total de 1 754 416 euros, le solde en report à nouveau (2 193k€ euros).

La répartition du capital au 31 décembre 2024 est la suivante :

- Maytronics Limited : 73,03%
- Autres actionnaires au nominatif : 0,68%
- Flottant : 26,29%

g) *Note 7 – Tableaux des provisions sur actif circulant et pour risques et charges*

En k€ <i>Provisions</i>	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Provisions sur stocks	498	27	0	525
Provisions sur comptes clients	781	109	(19)	870
Provisions sur comptes courants	288	0	0	288
Provisions pour dépréciation d'actifs circulants	1 567	135	(19)	1 683
Provisions pour garanties données aux clients	501	58	(110)	449
Autres provisions pour risques et charges	373	55	(73)	356
Provisions pour pension	343	0	(4)	339
Provisions pour risques et charges	1 217	113	(186)	1 143

La dépréciation sur comptes clients concerne des créances sur les filiales à hauteur de 742 k€.

La dépréciation sur compte courant est relative aux avances de trésorerie antérieurement consenties aux filiales.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à des litiges avec des tiers ou à des dépenses futures liées à des engagements nés avant le 31 décembre 2024.

Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque à la date d'établissement des états financiers.

La provision pour pensions correspond aux engagements d'indemnité pour fin de carrière. Les modalités de détermination de cette provision sont précisées dans le paragraphe « Engagement pour départ à la retraite ».

h) *Note 8 – Emprunts et dettes financières et Découverts, concours bancaires courants*

En k€				
Emprunts et dettes financières	Moins d' 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	854	1 194	0	2 048
Emprunts et dettes financières	854	1 194	0	2 048

Au 31 décembre 2024, les dettes financières comprennent le solde d'un emprunt bancaire souscrit en 2023 s'élevant à 2 048k€

i) *Note 9 – Détail et échéances des dettes d'exploitation*

En k€				
Autres dettes	Montant Brut	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Av. et Ac.reçus s/com.	0	0	0	0
Fournisseurs	2 697	2 697	0	0
Dettes sociales	1 201	1 201	0	0
Dettes fiscales	183	183	0	0
Autres dettes	308	308	0	0
Avoirs à établir	1 288	1 288	0	0
TOTAL	5 677	5 677	0	0

Les dettes fournisseurs concernent divers fournisseurs. Au 31 décembre 2024, la société ne compte aucune dette envers Maytronics Ltd.

Les avoirs à établir correspondent principalement aux remises de fin d'année accordées aux clients.

j) *Note 10 – Détail des charges à payer et produits à recevoir*

En k€	31/12/2024
Détail des charges à payer	

Intérêts courus	2
Fournisseurs factures non parvenues	615
Congés payés, y compris charges sociales	482
Remuneration y compris charges sociales	305
Charges fiscales à payer	80

Charges à payer	1 483
------------------------	--------------

En k€	31/12/2024
Détail des produits à recevoir	

Factures à établir	117
Autres	215

Produits à recevoir	333
----------------------------	------------

k) *Note 11 – Comptes de régularisation – Actif et Passif*

En k€	2024	2023
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	276	315
Ecart de conversion Actif	0	0
Compte de régularisation actif	276	315
Ecart de conversion Passif	0	0
Produits constatés d'avance	402	443
Compte de régularisation passif	402	443

Les charges constatées d'avance résultent de l'application du principe d'indépendance des exercices. Son application implique que les charges enregistrées au cours de l'exercice correspondent à des achats de biens ou services devant intervenir ultérieurement. Elles sont soustraites des charges de l'exercice par l'intermédiaire d'un compte de régularisation. Les dépenses concernées sont essentiellement relatives à des assurances diverses et à des loyers.

Les produits constatés d'avance incluent essentiellement la part (prorata temporis) des contrats de maintenance relatifs au produit Poséidon et facturés terme à échoir.

l) *Note 12 – Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires « piscine privée » est reconnu à la livraison des marchandises.

Concernant la « sécurité piscine publique », la majorité des affaires est placée sous le régime des marchés publics. Dans le cas d'opérations partiellement exécutées, le chiffre d'affaires est reconnu sur une situation acceptée par le client.

Le chiffre d'affaires maintenance est reconnu à sa valeur contractuelle pour la période écoulée sur l'exercice.

La répartition géographique du chiffre d'affaires se présente ainsi :

En k€	2024	2023
France	55 458	67 523
Europe	3 255	2 075
Reste du monde	917	863
Chiffre d'affaires	59 629	70 461

m) *Note 13 – Dotations et reprises aux amortissements et provisions*

Le détail des dotations et reprises d'exploitation de l'exercice est présenté dans le tableau ci-dessous :

En k€ <i>Dotations et reprises d'exploitation</i>	Dotations	Reprises	postes du bilan liés
Amortissements immobilisations incorporelles	183	0	Note 1
Amortissements et dépréciations immobilisations corporelles	642	0	Note 2
Provisions R&C	113	186	Note 7
Provisions clients groupes	46		Note 7
Provisions clients hors groupe	63	19	Note 7
Provisions s/ stocks	27	0	Note 4
Dotation amortissements - provisions	1 074	205	

n) *Note 14 – Résultat financier*

En k€ <i>Résultat financier</i>	2024	2023
Revenu des prêts	0	0
Gains de change	11	2
Reprise de provision sur créances liée à des participations	23	55
Autres produits financier	86	11
Total des produits financiers	120	68
Intérêts emprunt et comptes courants	(103)	(191)
Escomptes accordés	(4)	(20)
Perte de change	(12)	(36)
Dépréciation sur créances liées à des participations	0	0
Total des charges financières	(118)	(248)
Résultat financier	2	(180)

Les intérêts sur emprunts et comptes courants correspondent essentiellement aux emprunts bancaires souscrits au cours des exercices 2018 et 2023. La rémunération de ces emprunts souscrits en 2018 et 2023 est de respectivement 1,50% et 4.15%.

o) *Note 15 – Résultat exceptionnel*

En k€	2024	2023
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	16	0
Reprises sur provisions réglementées	0	0
Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0	0
Total des produits exceptionnels	16	0
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(3)	(8)
Charges exceptionnelles diverses	0	0
VNC des immobilisations financières	(2)	(8)
Total des charges exceptionnelles	(6)	(17)
Résultat exceptionnel	10	(17)

Les reprises sur dépréciations exceptionnelles et les charges exceptionnelles diverses concernent principalement des créances sur les filiales brésiliennes et espagnoles, préalablement dépréciées, et passées en perte au cours de l'exercice.

p) *Note 16 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices*

En k€	<u>2024</u>			<u>2023</u>		
<i>Impôts sur les sociétés</i>	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net
Résultat courant	1 372	(29)	1 343	4 308	(390)	3 918
Résultat exceptionnel	10	3	13	(17)	4	(12)
Crédit impôt recherche	0	30	30	0	41	41
Crédit impôt Dons						
Total	1 382	2	1 385	4 292	(344)	3 948

Après imputation des déficits reportables sur le résultat fiscal de la période, le montant de la charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 10 k€ au 31 décembre 2024.

q) *Note 17 – Situation fiscale latente et différée*

En k€	31/12/2024
Situation fiscale latente et différée	Bases
Provisions réglementées	0
Total des accroissements	0
Contribution sociale de solidarité 2024	64
Effort construction 2024	23
Provision pour pension	339
Total des allègements	426
Situation fiscale latente au 31/12/2024	(426)

Le montant des pertes fiscales reportables s'élève à 5 610 k€ au 31 décembre 2024.

r) *Note 18 – Litiges*

Il n'y a aucun litige significatif en cours au 31 décembre 2024.

VI. Filiales et Participations

L'ensemble des actifs liés aux filiales n'ayant plus d'activité au 31 décembre 2024 est déprécié à hauteur des valeurs non recouvrables.

Les tableaux ci-dessous présentent les créances clients et comptes courants liés aux filiales :

Clients groupe (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/23	Valeur brute au 31/12/24	Dépréciation au 31/12/23	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/24	Valeur nette au 31/12/24
Poseidon US	696	742	696	46		742	0
Total	696	742	696	46	0	742	0

Comptes courants filiales (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/23	Valeur brute au 31/12/24	Dépréciation au 31/12/23	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/24	Valeur nette au 31/12/24
Poseidon US	288	291	288	0		288	3
MAYTRONICS LTD	0	5 000	0	0	0	0	5 000
Total	558	291	288	0	0	288	5 003

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats liés aux filiales et participations détenues par MG International au 31 décembre 2024.

31/12/2024	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
MG Ibérica	30	0	80%	24	0	0	0	0	-
Poseidon U.S.	96	-1 156	100%	76	0	0	288	-82	-
TOTAL		c		100	0	0	a	b	

31/12/2023	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
MG Ibérica	30	0	80%	24	0	0	0	0	-
Poseidon U.S.	81	(991)	100%	76	0	0	295	-98	-
TOTAL				100	0	0			

Les variations du capital social et des capitaux propres relatives à la filiale Poséidon US sont impactées par les variations de taux de change.

Eléments concernant les entreprises liées

En k€		
<i>Eléments concernant les entreprises liées</i>	2024	2023
Postes du bilan (valeurs brutes)		
Participations	100	100
Prêts	0	0
Créances clients et comptes rattachés	1 647	1 142
Comptes courants des filiales	5 291	288
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 336	-762
Poste du compte de résultat		
Chiffre d'affaires	1 775	1 112
Achats et variations de stocks	30 377	30 780
Autres achats et charges externes	799	732
Dotations provisions sur comptes courants	0	0
Reprises de provisions sur titres	0	
Intérêts	0	0
Charges exceptionnelles	0	0

Outre les filiales de MG International, le périmètre des entreprises liées inclut Maytronics Ltd, actionnaire à 73,03% de MG International ainsi que ses filiales.

VII. Complément d'informations

1. Autres engagements financiers - Engagements donnés

Au 31 décembre 2024, un contrat de gage de fonds de commerce Vision IQ et de certains de ses brevets constituent un engagement de la S.A. MG International.

Cette garantie antérieurement détenue par un pool bancaire, a été transférée depuis le 2 janvier 2009 à la société Maytronics Ltd suite au rachat par cette dernière du solde de la dette sénior à laquelle elles sont attachées.

Au 31 décembre 2024 les principaux locaux occupés par la société font l'objet de baux commerciaux dits 3/6/9 :

- Le bail relatif aux locaux occupés par l'atelier de réparation et le stockage des pièces détachées est arrivé à échéance en octobre 2018 et a été renouvelé pour une période de dix ans.
- Le bail relatif aux locaux occupés par l'établissement secondaire sis à Boulogne-Billancourt est arrivé à échéance au mois de mars 2024 et a été renouvelé pour une période de neuf ans
- Le bail relatif aux locaux occupés par des bureaux (nouveau Siège social de la société) et par le site de production dédié à la fabrication des couvertures de piscine à La Ciotat arrivera à échéance en 2026, étant précisé que ce bail contient une faculté de résiliation anticipée au 1er janvier 2021 qui serait assortie d'une pénalité.

Le bail relatif aux locaux situés à Clamart a été résilié en 2022.

L'engagement total relatif aux loyers immobiliers s'élève à 1.330 k€ au 31 décembre 2024 dont 666 k€ à moins d'un an.

2. Engagement pour départ à la retraite

Le régime de retraite de MG International correspond à un régime à cotisations définies. Des actifs dédiés à la couverture des obligations sont constitués auprès de compagnies d'assurance privées qui supportent l'engagement à hauteur de 23 k€.

Le montant de l'engagement non couvert par un régime d'assurance fait l'objet d'une provision pour indemnités de départ à la retraite de 340 k€.

Les principales hypothèses de détermination de l'engagement sont mentionnées ci-après :

- Taux d'actualisation : 3,40%
- Taux annuel d'évolution des salaires : 2,5%
- Taux de rotation : 8,62%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019 par sexe

3. Répartition des effectifs

Effectif inscrit au 31 décembre	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Cadres	49	49	52
Non cadres	53	59	65
Total	102	108	117

4. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé pour l'année 2024 à 225 k€.

5. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'élève à 53.550 € HT pour l'exercice 2024.

6. Consolidation

Depuis le 1er janvier 2009, MGI International SA n'établit plus de comptes consolidés.

Depuis cet exercice 2021, MGI ne bénéficie plus du droit de l'exception dite des « petits groupes » visée aux articles L233-17 2° et l'article R 233-16 du Code de commerce aux termes desquels les sociétés tenues en principe d'établir des comptes consolidés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier de tels comptes et d'établir un rapport sur la gestion du groupe lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés deux des trois seuils suivants :

Total du bilan : 24.000.000 euros ;
Montant net du chiffre d'affaires : 48.000.000 euros ;
Nombre moyen de salariés permanents : 250.

Au 31 décembre 2024, le groupe MGI dépasse deux de ces trois critères (total du bilan et montant net du chiffre d'affaires).

Néanmoins, les deux filiales contrôlées exclusivement par MG International ne représentent, tant seules que cumulées, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes. Pour ce motif, MG International est exemptée de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, en conformité avec l'article L.233-17-1 du Code de commerce.

La société MG International S.A. est consolidée dans les comptes de Maytronics Ltd, Kibbutz Yizre'el, 19350 Israël.